

ARRETE MUNICIPAL n°AC 2023.48

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
**Réglementation de la circulation
pour le marathon et le semi-
marathon des 15 et 16 avril 2023**

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.211-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par ANNECY HAUTE SAVOIE ATHLETISME, 01 RUE PIERRE DE COUBERTIN 74000 ANNECY, pour l'organisation du marathon et du semi-marathon, les samedi 15 et dimanche 16 avril 2023
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, afin d'assurer le déroulement convenable de cette manifestation.

ARRÊTE

Article 1 :

En raison de cette manifestation et notamment lors du passage sur la voie verte des coureurs du semi-marathon puis du marathon, la route du Laudon et la route de Sales seront neutralisées à partir des carrefours formés avec cette dernière, **le samedi 15 avril 2023 entre 08h30 et 13h00 et le dimanche 16 avril 2023 entre 08h30 et 13h00.**

La route du stade, au niveau de l'intersection avec la route de sales sera également interdite à la circulation durant cette période

Article 2 :

La signalisation sera assurée par les organisateurs avec le concours de bénévoles « signaleurs », munis de chasubles et drapeaux.

En ce qui concerne les voies de Sales et du Laudon, l'accès sera autorisé pour les riverains et les véhicules de secours par les signaleurs présents **uniquement dans le sens de la course** et ce pour l'ensemble de la durée de la manifestation.

Article 3 :

Des barrières « Vauban », indiquant cette réglementation, seront mis en place par les Services Techniques municipaux, pour avertir les automobilistes, avant les points d'interdiction de passage.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- TRANSMIS A :
- ✓ Monsieur le Préfet de la Haute Savoie,
- ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Les demandeurs : info@ahsa-athletisme.com , raphael.stojic@feelingjaci.com

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 21 mars 2023

*Arrêté rendu exécutoire
par télétransmission en
Préfecture le 27/03/23*

Le Maire

Michel BEAL

